

Ecole de Musique de Rouen - année 2022/2023

25 € frais de dossier + 25 € frais d'adhésion inclus dans tarifs ci-dessous

Grille des cotisations selon le quotient familial

avec inscription en cours d'instrument, cours de formation musicale + participation à une chorale ou un ensemble instrumental gratuits.

Quotient familial	Cours instrument enfants et ados cursus trad	Jardin musical, solfège seul, Percus'Sons	Cursus Adultes instrument* moins de 25 ans cours 1 semaine sur 2	Cursus Adultes instrument* à partir de 25 ans cours 1 semaine sur 2
Inférieur à 700 Bénéficiaires potentiels du RLJ de la Ville de Rouen				
1er enfant	220 €	190 €	150 €	200 €
2è enfant et +	210 €	175 €		
de 701 à 900				
1er enfant	270 €	220 €	160 €	250 €
2è enfant et +	255 €	205 €		
de 901 à 1 100				
1er enfant	290 €	230 €	170 €	270 €
2è enfant et +	275 €	215 €		
de 1 101 à 1 300				
1er enfant	300 €	235 €	180 €	280 €
2è enfant et +	285 €	220 €		
de 1 301 à 1 500				
1er enfant	310 €	240 €	190 €	290 €
2è enfant et +	295 €	225 €		
de 1 501 à 1 700				
1er enfant	320 €	245 €	200 €	300 €
2è enfant et +	305 €	230 €		
de 1 701 à 1 900				
1er enfant	330 €	250 €	210 €	310 €
2è enfant et +	315 €	235 €		
de 1 901 à 2 200				
1er enfant	345 €	260 €	225 €	330 €
2è enfant et +	330 €	245 €		
de 2 201 à 2 600				
1er enfant	355 €	270 €	235 €	340 €
2è enfant et +	340 €	255 €		
2 601 à 3 200				
1er enfant	365 €	280 €	245 €	350 €
2è enfant et +	350 €	265 €		
supérieur à 3 200				
1er enfant	375 €	290 €	255 €	360 €
2è enfant et +	360 €	275 €		
Extérieur				
1er enfant	650 €			
2è enf. et +	630 €			

Activités collectives hors tarification selon quotient familial /rouennais ou extérieurs

Eveil musical (niveau moyenne section maternelle) priorité aux rouennais	205 €
Chœur de femmes "Accord'Elles"	115 €
Chorale d'enfants	70 €
Ens. instrumental activité unique (orchestre, jazz band, musiques actuelles)	180 €
Ens. instrumental 2ème activité (idem pour Percus'Sons si 2ème activité)	80 €

PAIEMENT DE LA COTISATION

Chèques à rédiger à l'ordre de l'association « Ecole de Musique de Rouen »

Pas de chèque collectif pour une famille ; merci d'indiquer le nom et le prénom de l'élève au dos de chaque chèque

Si cotisation supérieure à 200 €, possibilité de fractionner le paiement en 2 chèques remis lors de l'inscription :

- acompte de 170 € (rouennais) ou 370 € (extérieur) encaissé en septembre ou début octobre
- solde encaissé entre le 15 et le 30 novembre au plus tard

Aides financières acceptées (chèque de caution obligatoire du montant de l'aide ; la démarche sera à faire auprès de la collectivité concernée).

- « Rouen Loisirs Jeunes » de la Ville de Rouen (pour les 6 à 17 ans des familles dont le quotient familial ne dépasse pas 700€).
- « Pass-Jeune » du Département (pour les 6 à 17 ans des familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire)
- « Atout Normandie » de la Région (pour les 15 /25 ans)
- « Pass Culture Gouvernement » (pour les 15 à 18 ans)

EN CAS D'ANNULATION OU D'ARRET DE L'ACTIVITE, les frais de dossier et d'adhésion restent toujours acquis à l'association.

Remboursement des frais de scolarité si demande formulée par écrit ou par mail au plus tard le 8 septembre.

Aucun remboursement envisageable au-delà de cette date (sauf cas de force majeure).

INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION COMPTES CLOS AU 31.08.2021
subventions Ville de Rouen 76 % ; cotisations des adhérents 18 % ; autres recettes 6 %